

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 juin 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 25 juin 2015

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS DANS LE CADRE DU REDEPLOIEMENT DE COMPTEURS COMMUNICANTS PAR GRDF

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Lucien-Jean LAHOUSSE à Marc THEBAULT, Rabah LAICHOUR à Jean-Martial FREDON, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, Rose-Marie NIETO à Jacqueline LEFEBVRE, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christine HYPEAU

Titulaires absents suppléés :

Brigitte COMPETISSA par Bernard BARAUD

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2015

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES – HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS DANS LE CADRE DU REDEPLOIEMENT DE COMPTEURS COMMUNICANTS PAR GRDF

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Depuis plusieurs années, les clients et les fournisseurs de gaz naturel souhaitent une amélioration du système de comptage des consommations de gaz naturel pour assurer :

- une plus grande fiabilité des données relevées,
- une facturation sur consommations réelles et non plus sur estimations,
- la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) grâce à une meilleure connaissance des consommations et des conseils.

Pour répondre à ces besoins, un projet de « Compteurs Communicants Gaz » a été lancé par GrDF, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et en partenariat avec les collectivités locales, les fournisseurs, les associations de consommateurs.

En 2013, les pouvoirs publics ont accepté le déploiement des compteurs communicants gaz à l'échelle nationale, ces compteurs de gaz évolués ont été baptisés GAZPAR.

Les compteurs communicants GAZPAR seront reliés à un réseau radio fixe de fréquence 169 MWz. Leur déploiement nécessite :

- le remplacement des 11 millions de compteurs gaz existants,
- l'installation sur des points hauts de 15000 concentrateurs, qui relaient les ondes radio,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

La CAN est sollicitée par GrDF pour héberger un ou deux concentrateurs. Deux sites potentiels ont été identifiés :

- Les ateliers communautaires,
- Le site administratif Pagnol.

Afin d'étudier plus amplement la possibilité d'installer des concentrateurs sur ces sites, il est proposé de passer une convention avec GrDF. Cette convention cadre a pour objet d'autoriser GrDF à réaliser une étude de potentialité d'hébergement de concentrateurs sur les sites communautaires désignés. La convention a été avalisée par l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Dans le cas où les études de GrDF seraient favorables, il serait proposé à la CAN de signer une convention particulière pour chaque concentrateur retenu. Une redevance annuelle (de l'ordre de 50 €) serait versée à la CAN pour compenser les consommations électriques (négligeables) de chaque concentrateur installé.

Par ailleurs, GrDF s'est engagé à faire réaliser, au fur et à mesure de la construction des matériels, des mesures sur installations-type, pour démontrer le respect total des spécifications prévues et de la réglementation sur l'exposition aux ondes électromagnétiques (directive 2013/35/UE du 26 juin 2013 et décret du 3 mai 2002). Les mesures seront réalisées aux frais de GrDF et conformément aux normes citées (50499 et 50413). Les résultats seront transmis à la CAN. Dans la mesure où d'autres mesures seraient mises en œuvre sur Poitou Charentes, GrDF fera son possible pour prendre en considération en priorité les deux bâtiments de la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention cadre d'hébergement des concentrateurs GRDF et les éventuelles conventions particulières jointes en annexe;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Motion adoptée par 79 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué